

039 / - 8 FEV. 2013

G. LETHOUILLIER MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

M. ULLMANN

JL. SERRAVALLE

B. GAY

CSFM

Paris, le 22 janvier 2013

N° 36/DEF/SG-CSFM



CONSEIL SUPÉRIEUR
DE LA FONCTION MILITAIRE

Secrétariat général

Le contrôleur général des armées Philippe de Maleissye
Secrétaire général
du Conseil supérieur de la fonction militaire

aux

destinataires du communiqué de la 88^{ème} session du CSFM

Au nom du ministre de la Défense, le secrétaire général du CSFM, en liaison avec la DICOD, a élaboré un plan de communication visant à mieux faire connaître les travaux du Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM), instance nationale de concertation des militaires.

Dans ce cadre, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le communiqué de la 88^{ème} session du CSFM qui s'est tenue à l'Ecole militaire à Paris, du 10 au 14 décembre 2012.

Ce document, signé par le ministre de la Défense et le secrétaire de session, est la synthèse des travaux du Conseil et des échanges directs qui ont eu lieu au cours de la séance plénière entre les membres du CSFM et le ministre de la Défense, Président du Conseil.

C'est un outil de communication à l'attention du personnel militaire de toutes les unités et services des armées, de l'armement et de la gendarmerie, pour l'informer des évolutions de la condition militaire et mettre en valeur les travaux du Conseil, trop souvent méconnus.

Les sujets débattus au CSFM concernent tous les militaires. Nos camarades doivent savoir que les membres du Conseil se dévouent pour eux, avec conviction et sérieux, que leurs travaux sont d'une grande qualité et font de cette instance une véritable force de proposition. Leurs avis sont toujours entendus et souvent retenus. Le communiqué de cette session témoigne, une fois encore, de leur engagement, de la richesse et de la qualité de leurs réflexions, d'ailleurs soulignés par le ministre de la défense lors de la séance plénière.

Conformément aux dispositions fixées par la « charte de la concertation »¹, je vous demande de bien vouloir assurer sa diffusion interne, de veiller à ce que chaque militaire puisse en avoir connaissance et d'aider les membres du CSFM à accomplir leur mission, particulièrement celle d'informer la communauté militaire.



¹ Circulaire n° 003727/DEF/CAB portant charte de la concertation, du 25 mars 2011.

COMMUNIQUÉ DE LA 88^E SESSION DU CSFM

(du 10 au 14 décembre 2012)

Lors de sa 88^e session, le CSFM a mené divers travaux de réflexion sur la condition militaire. Il a bénéficié d'informations dans trois domaines importants. M. Jean-Marie Guéhenno, conseiller-maître à la Cour des comptes, président de la Commission du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, est venu présenter les travaux de cette Commission. Le conseiller d'État Michel Pinault, président du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire, a présenté son sixième rapport, dont les conclusions ont été reprises par le CSFM. Le contrôleur général des armées Jean-Robert Rebmeister, président de la Commission des recours des militaires, a présenté cette instance aux membres du Conseil.

La séance plénière, présidée par le ministre de la Défense, a été ouverte par un hommage rendu aux trois militaires tués au combat ou morts en service commandé depuis la 87^e session, en juillet dernier.

Le Conseil a rendu son avis sur les huit projets de texte inscrits à l'ordre du jour, visant, pour l'essentiel :

- à rénover, en les rationalisant, les voies d'accès des militaires à la fonction publique ;
- à fixer les conditions (procédure, durée, droits individuels) de détachement des militaires dans les corps et cadres d'emploi des trois fonctions publiques civiles ainsi qu'aux modalités (classement, formation) de détachement et d'intégration des fonctionnaires dans les corps militaires ;
- à procéder à la suppression des limites d'âge basses aux concours et recrutements internes pour les officiers et les sous-officiers ;
- à créer un deuxième échelon exceptionnel, contingenté, pour les caporaux-chefs et quartiers-maîtres de 1^{re} classe.

Avis sur les projets de texte :

Le Conseil a rendu un avis défavorable sur deux des huit projets de textes qui lui ont été présentés.

Préoccupations et propositions exprimées par le Conseil :

Répondant à la demande du Conseil de rénover en profondeur la concertation, le ministre a rappelé son attachement à la concertation des militaires et au rôle du CSFM.

Il a annoncé avoir pris deux décisions significatives :

- la création d'un groupe de liaison, dont les travaux devront pouvoir commencer au début de l'année 2013 et avec lequel il veut entretenir une relation permanente ;
- son intention de renouveler l'expérience d'ouverture à l'expression directe, à l'instar de l'espace contributif de l'extranet sur le Livre blanc, sur des thématiques relatives à la condition militaire.

Il a par ailleurs rappelé la faculté, pour tout militaire, de saisir le collège des inspecteurs généraux des armées, de toute question individuelle de condition militaire. Il a invité les membres du Conseil à relayer cette information chez les militaires.

Interrogé sur la réduction des tableaux d'avancement, le ministre a confirmé que le nombre de promus serait inférieur à 2012 mais dans des proportions moindres que les « -30 % » annoncés par la rumeur. Il a rappelé que, en début de semaine, son directeur adjoint de cabinet est venu apporter les précisions attendues sur les avancements¹. Ces réductions du nombre de promus varient également selon les grades et les armées dans un souci de maîtrise de la pyramide des grades. Chaque chef d'état-major et directeur central en a informé les militaires de son armée ou service.

Conformément aux attentes de la communauté militaire exprimées par le Conseil, le ministre a annoncé le maintien en 2013 des crédits de l'action sociale à la hauteur de ceux consommés en 2012.

Au titre de la reconnaissance du sacrifice des militaires morts dans l'accomplissement de leur mission, le ministre a annoncé la création d'une mention « mort pour le service de la Nation ». Les familles des bénéficiaires de cette mention pourront faire inscrire le nom sur le monument aux morts de leur choix. En outre, le dispositif actuel sera complété pour que toutes les situations puissent être prises en compte. Par ailleurs, les militaires concernés pourront désormais être promus à titre exceptionnel à l'un des grades supérieurs de leur catégorie.

Face à l'inquiétude exprimée par le Conseil sur l'avenir des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique, le ministre a réaffirmé que, ces fonds étant constitués par les cotisations des militaires, « leur utilisation doit donc se faire au profit exclusif de la communauté militaire. » Il a annoncé la prochaine extension du bénéfice des prestations aux blessés pour « risque opérationnel exceptionnel ». Il a précisé qu'il veillerait au traitement rapide des demandes.

S'agissant des problèmes de solde, le Conseil a insisté sur leur caractère scandaleux. Nombre de militaires, surtout de l'armée de terre, sont victimes de cette situation, vécue comme une humiliation. Le ministre a rappelé les mesures qu'il a personnellement prises dès qu'il a été informé de l'ampleur du problème. Considérant ces dysfonctionnements comme désastreux, il s'est engagé, d'une part, à rétablir dans leurs droits les militaires concernés avant la fin de l'année 2012 et, d'autre part, à ce que, à terme, nul ne soit pénalisé. Il a affirmé que, tant que le système et l'organisation ne seraient pas fiables et stabilisés, aucune autre force armée n'y serait rattachée. Il tient à ce que le CSFM soit régulièrement informé de l'évolution de la situation.

Le Conseil a manifesté sa vive préoccupation quant à la nomination du directeur de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale, qui « incarne la spécificité du statut militaire » et son soutien en faveur de monsieur Barrandon. Le ministre a répondu qu'il avait d'ores et déjà demandé l'arbitrage du Premier ministre en faveur de ce candidat.

Le Conseil a demandé au ministre de réunir deux groupes d'étude du CSFM sur deux sujets qui lui tiennent à cœur :

- les difficultés rencontrées par les militaires parents n'ayant pas la garde exclusive de leur(s) enfant(s) ;
- la condition des militaires du rang.

Le ministre a partagé les préoccupations du Conseil et autorisé la constitution du groupe d'étude sur la condition des militaires du rang. Il souhaite disposer de ses conclusions avant la fin de l'année prochaine.

S'agissant de la question des militaires parents n'ayant pas la garde de leur(s) enfant(s), il a demandé que le groupe de liaison mette en place un groupe de travail restreint qui présentera un état des lieux complet de cette problématique, de ses enjeux et énoncera des propositions.

Évoquant le sixième rapport du HCECM, le ministre a demandé à l'administration une étude complémentaire sur ses conclusions relatives au niveau de vie des ménages. Les résultats de cette étude seront présentés au CSFM lors de sa 89^e session. Celle-ci se tiendra du 17 au 21 juin 2013. Le Conseil a demandé à ce que, à cette occasion, un suivi de la réalisation des mesures décidées et des engagements pris, en matière de condition des militaires en opération, lui soit également présenté.

Enfin, le ministre a annoncé vouloir donner un « faste » particulier à la 90^e session du CSFM, en décembre 2013.

1. Le directeur adjoint du cabinet du ministre de la Défense a communiqué les chiffres de réduction de l'avancement au choix suivants : 21 % pour les colonels ; 20 % pour les lieutenants-colonels ; 15 % pour les commandants ; globalement 2,5 % pour les sous-officiers ; pas de réduction d'avancement pour les militaires du rang.

Gendarme Jean-Philippe Debar-Monclair
Secrétaire de session

Monsieur Jean-Yves Le Drian
Ministre de la Défense